

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/13

Le TRENTE mars de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE*

MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Absent : *M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 23 mars 2021

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Demande de subvention – Refonte du site Internet de la commune de Goyrans

Dans le cadre du projet de refonte du site Internet de la commune, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « A l'évidence – Florence BASCOU » et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 500 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à **la majorité** :

- **ACCEPTE** le devis de la société « A l'évidence – Florence BASCOU » de 1 500 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible,
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux de refonte du site durant l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 30 mars 2021.

Fait à Goyrans, le 30 mars 2021

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans